Élections Fonction Publique 2026

Entre le 3 et le 10 décembre 2026, les agent·es des trois versants de la fonction publique, titulaires et contractuel·les, seront appelé·es à voter pour élire leurs différent·es représentant·es. Ces élections détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale et les moyens de SUD Culture Solidaires pour les 4 années suivantes (locaux syndicaux, temps syndical…).

Dans un contexte difficile, à la fois pour les collectifs de travail et les collectifs militants, ces élections seront l'occasion de rappeler le syndicalisme que nous voulons défendre :

- un syndicalisme qui fait le lien entre le lieu de travail et ce qui se vit dans la société ;
- un syndicalisme qui défend chacun·e non pas dans le cadre étroit du corporatisme, mais dans une vision globale et solidaire ;
- un syndicalisme qui se veut « mutualiste » entre le public et le privé, entre les syndiqué·es et les non syndiqué·es, luttant contre toutes les formes d'exclusion, notamment aux côtés des populations n'ayant pas accès aux droits fondamentaux : travail, santé, papiers, logement…

Alors que les violence scontre les classes populaires, les salarié·es, les citoyen·nes et les travailleureuses étranger·es n'ont cessé de croître, notre organisation syndicale, porteuse d'un projet de transformation sociale, se doit d'être à la hauteur des attaques croissantes
que nous subissons et que les plus fragiles vivent au

quotidien.

Et le pourcentage que nous allons obtenir, aussi bien au niveau local que national, s'il est en augmentation, nous permettra d'aller plus loin, de peser davantage au ministère de la Culture face à l'administration dans ce que nous revendiquons et aussi dans les rapports intersyndicaux pour pouvoir organiser les luttes.

Le résultat dépend encore et toujours de notre investissement dans nos lieux de travail, auprès des collègues pour les sensibiliser à l'importance de ces élections pour la défense de leurs intérêts professionnels et sociaux.

Il nous faut donc utiliser tous les moyens à notre disposition : discutions avec les collègues, assemblée générale, heure mensuelle d'information, tracts, journaux, affiches (panneau d'affichage obligatoirement fourni par l'administration), courriels, etc.

Entre le 3 et le 10 décembre 2026, les agent·es du ministère de la Culture seront donc appelé·es à voter 3 fois :

- pour le comité social d'administration (CSA) ministériel, dont le résultat déterminera la représentativité des différentes organisations syndicales. De ce seul scrutin dépend la totalité des moyens matériels attribués à SUD Culture Solidaires (locaux, temps de décharges syndicales…) ;
- pour le CSA local, ce qui déterminera la représentativité au sein des services et établissements (et les moyens afférents : locaux, modes de communication aux agent·es) ;
- pour les commissions administratives paritaires (CAP) ou commissions consultatives paritaires (CPP) selon le statut des personnels concernés.

Comme en 2022, le ministère de la culture a fait le choix du vote électronique malgré notre opposition.

Sans même parler des risques de défaillances techniques, ce mode de vote est une entrave à l'expression des personnels toujours peu à l'aise avec les outils numériques, ou méfiants quant à la sécurisation des données. Les équipes syndicales doivent donc être au plus près des collègues pour leur permettre d'exprimer leur voix dans ces conditions imposées.

Vous pouvez déjà utiliser :

- Les affiches SUD Culture Solidaires
- Le tract « Notre culture c'est la lutte »
- Le tract « Transformons la culture »
- Le matériel (tract & affiche) de l'Union syndicale Solidaires

Vous trouverez bientôt ici :

- La profession de foi nationale de SUD Culture Solidaires
- Les professions de foi locales de sections SUD Culture Solidaires

Retrouver tous les articles concernant les Élections dans la fonction publique de 2026